



### Public concerné

Tout public à partir de 10 ans.

### Prérequis

Aucun

### Renseignements pratiques

**Durée :** 7 heures en présentiel

**Nombre de participants :** 6 à 10 personnes

**Actualisation :** Validité illimitée mais actualisation conseillée tous les 3 ans.

**Attestation :** « Certificat de compétences PSC1 »

### Objectifs

Faire acquérir à toute personne les capacités pour concourir par son comportement à la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés

### Modalités pratiques et logistiques

**Matériel :** L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

**Intervenants :** Formateurs sapeurs-pompiers diplômés d'Etat, titulaires du certificat de compétences de "Formateur aux premiers secours" (PAE FPS) et à jour de leurs formations continues.

**Evaluation :** Certificative

**Validation :** Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à un cas concret.

**Documentation :** Un manuel de formation conforme aux référentiels est remis à l'issue de la formation

**Logistique :** Places de parking et commerces de restauration à proximité (Restauration non assurée dans la prestation)

### Planification

**Intra-entreprises :** Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

**Inter-entreprises :** Dates consultables sur notre site internet

**Individuels :** Dates consultables sur notre site internet

### Contenu de la formation

La protection – l'alerte :

- Identifier un danger contrôlable ou non-contrôlable ;
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente ;
- Assurer la transmission d'un message d'alerte au service le plus adapté ;
- Identifier un signal d'alerte des populations et les mesures de protections ;
- Comportement en cas d'attaque terroriste ou de situation de violence.

Les malaises :

- Observer et interroger une personne victime d'un malaise ;
- Mettre la victime au repos et recourir à un avis médical si nécessaire.

L'inconscience / perte de connaissance :

- Apprécier l'état de conscience et la respiration d'une victime ;
- Maintenir libres les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire ;
- Savoir mettre la personne en Position Latérale de Sécurité (PLS).

La victime ne respire pas / arrêt cardiaque :

- Prendre en charge une personne de tout âge en arrêt cardiaque ;
- Alerter et réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) précoce ;
- Assurer la mise en œuvre d'une défibrillation précoce associée à la RCP ;

L'étouffement / obstruction des voies aériennes :

- Identifier l'obstruction des voies aériennes totale ou partielle ;
- Réaliser les techniques de désobstruction (adulte, enfant et bébé).
- Agir face à un étouffement ou une obstruction partielle des voies aériennes.

L'hémorragie externe/ les traumatismes / brûlures / plaies :

- Conseiller fermement à une personne présentant un traumatisme de ne pas mobiliser la partie atteinte. Maintien de la tête.
- Identifier la gravité et la nature d'une brûlure afin d'adopter la conduite à tenir adaptée ;
- Identifier la gravité et la localisation d'une plaie pour installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
- Arrêter ou limiter une perte de sang en réalisant les gestes de secours adaptés ; Garrot.

Les cas concrets pourront être organisés et adaptés pour tenir compte des besoins spécifiques des stagiaires.

### Références réglementaires

Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civiques de niveau 1" et conforme aux recommandations de décembre 2022.

### Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.